

# AVIS PUBLIC

---

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Mardi 8 septembre 2026 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal

Située au 1, boulevard du Frère-André

### **1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-37**

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

### **PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-188-11**

Modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats

### **PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-312**

Visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans la zone M-6

### **PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-184-04**

Modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme

### **1<sup>ER</sup> PROJET DE RÉSOLUTION – 2026-PPCMOI-06**

Adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Lot 4 159 726 rue Gilmore (2 à 6, rue Gilmore) – quadruplex

---

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements/résolution suivants :

- **1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2026-185-37** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage visant à :
  - Assujettir l'émission d'un permis concernant la rénovation, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment visant l'intensification des activités existantes à la « Grille tarifaire reliée à l'ajout de porte(s) ou de local(aux) commercial(aux) » comme c'est le cas pour une nouvelle construction;
  - Retirer l'obligation d'installer une fosse à lisier, à fumier ou à purin sur la même propriété où sont localisés les bâtiments d'élevage;

- Ajouter les usages C1-1 Bureaux privés et services professionnels et P2 Public communautaire institutionnel et administratif à la zone M-6;
  - Retirer la classe d'usage A4 Services, commerces et industries reliés aux ressources naturelles de la zone CA-1 et ajouter les usages C1-3 Ateliers d'artisans, C1-4 Métiers spécialisé, C2-2 Biens et équipements, C2-3 Agrotourisme, C3-1 Entreprises artisanales, C3-2 Entrepôts et C5-1 Restauration;
- **Projet de règlement numéro 2026-188-11** modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats visant à inclure un renvoi au règlement numéro 2026-311 relatif à l'occupation du domaine public pour toutes les conditions d'émission d'un permis d'occupation du domaine public à long terme et à court terme ainsi que de prévoir la tarification applicable pour l'obtention de tels permis;
  - **Projet de règlement numéro 2026-312** visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans la zone M-6, ayant pour objet d'imposer la conclusion d'une entente, visant l'amélioration de l'offre de logements sociaux, préalablement à la délivrance d'un permis de construction, de rénovation, de transformation ou d'agrandissement d'un projet assujéti dans la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6;
  - **Projet de règlement numéro 2026-184-04** modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans une partie du noyau villageois, et ce, afin de répondre à une demande grandissante pour ce type d'habitation dans la région;
  - **1<sup>er</sup> projet de résolution 2026-PPCMOI-06** adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la conversion de la partie commerciale du bâtiment actuel en un quatrième logement sur le lot 4 159 726, situé au 2 à 6, rue Gilmore.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements/résolution se tiendra le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 15 dans la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements/résolution seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

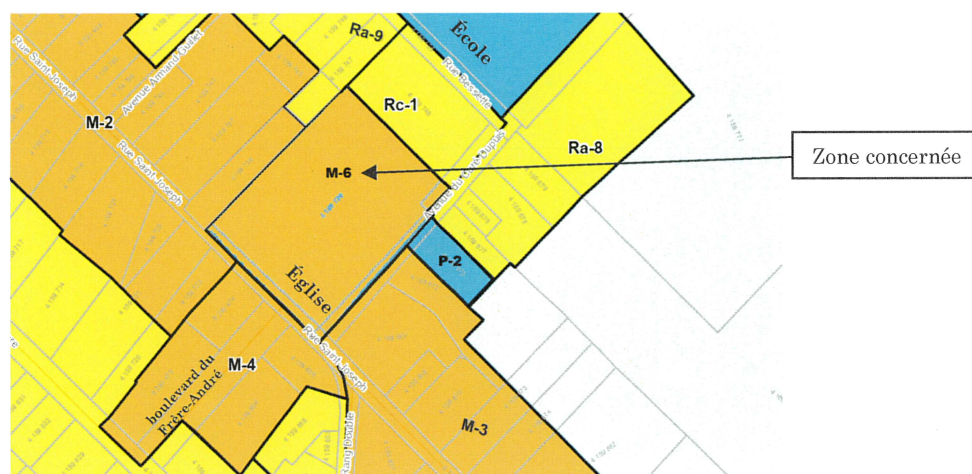
Les projets de règlements/résolution peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire (2<sup>e</sup> étage du Complexe municipal) durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements/résolution sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » dans la catégorie « Projets de règlements ».

Le projet de règlement numéro **2026-185-37** (Zonage) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

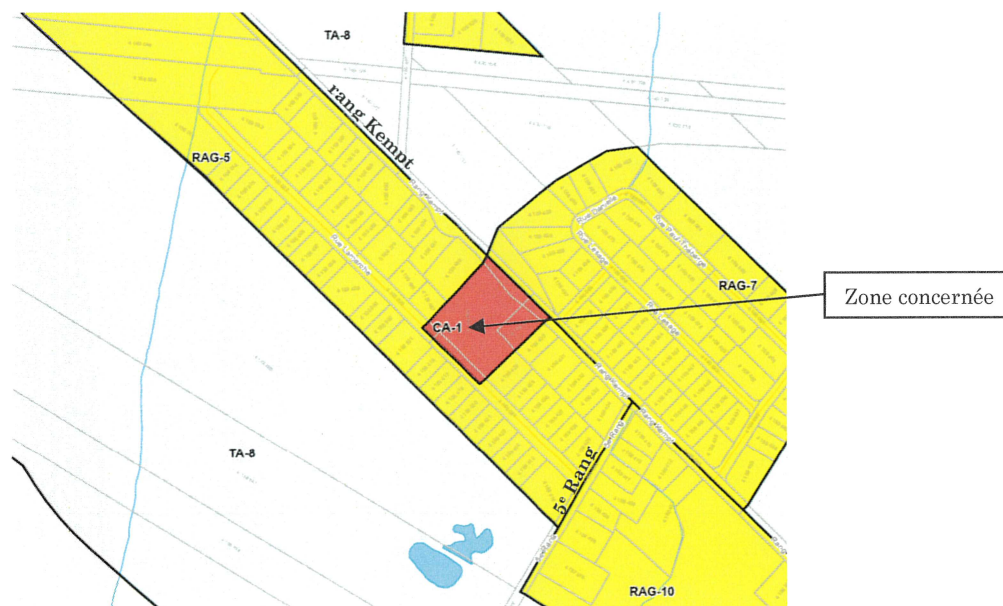
Les articles **3**, **4** et **5** concernent l'**ensemble du territoire** de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Les articles **6** et **7** concernent les zones **M-6** et **CA-1**.

Les zones contiguës de la zone **M-6** sont les zones : **M-4, M-2, Ra-9, Rc-1, Ra-8, P-2** et **M-3**.

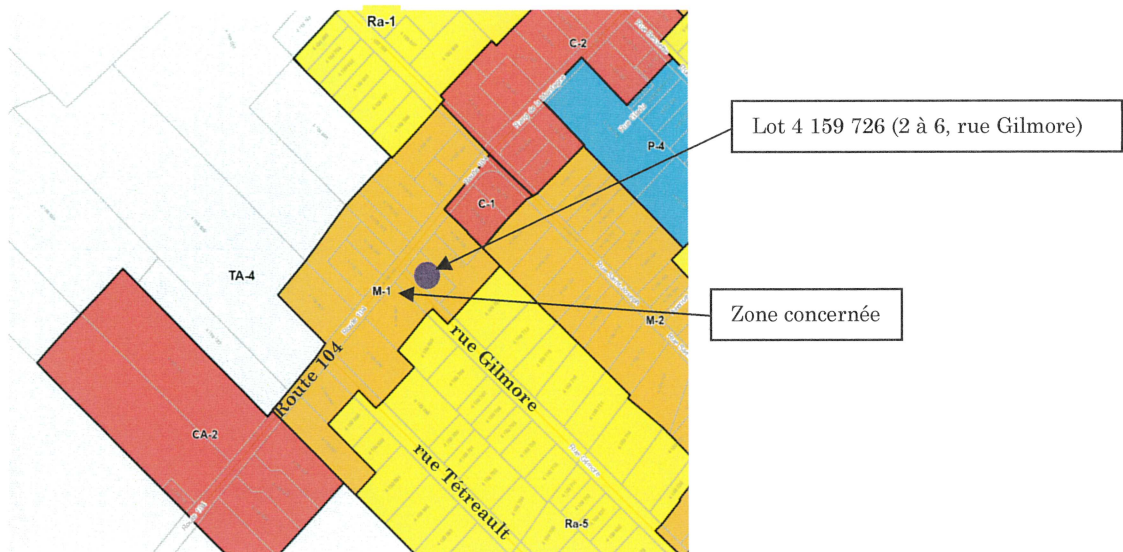


Les zones contiguës de la zone **CA-1** sont les zones : **RAG-5, TA-8** et **RAG-7**.



Le premier projet de résolution **2026-PPCMOI-06** (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- La zone concernée est la zone **M-1**;
- Les zones contiguës sont les zones **CA-2, TA-4, Ra-1, C-2, C-1, M-2** et **Ra-5**.



Les projets de règlements **2026-188-11** (Permis et certificats), **2026-312** (logements sociaux) et **2026-184-04** (Plan d'urbanisme) ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Ils seront ainsi adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le mardi 8 septembre 2026, après l'assemblée publique de consultation.

Vous pouvez consulter le plan de zonage au bureau de la Municipalité afin d'obtenir de plus amples informations.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière